REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Passé selon une procédure adaptée (MAPA)

Article L.2123-1 du Code de la commande publique

ENTRETIEN DU LINGE DE L'EHPAD

COMMUN A TOUS LES LOTS

EHPAD la Résidence du Clocher

66 rue de l'Ancienne Abbaye – 59470 WORMHOUT

Calendrier de la consultation	
Date limite pour poser des questions	17/11/2026
Date limite pour modification des documents et réponses aux questions posées	19/11/2026
Date limite de remise des offres	**24/11/2026 à 17H00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR 3
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE 3
ARTICLE 3 – FORME DU MARCHE 3
ARTICLE 4 – ALLOTISSEMENT 3
ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ 4
ARTICLE 6 – VARIANTES 4
ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS 4
7.1 Forme des candidatures 4
7.2 Sous-traitance 4
7.3. Langue utilisée 5
ARTICLE 8 – MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
ARTICLE 9 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
ARTICLE 10 – CONTENU DES CANDIDATURES 5
10.1 Situation juridique 5
10.2 Capacité économique et financière 5
10.3 Capacité technique et professionnelle 6
ARTICLE 11 – CONTENU DE L'OFFRE 6
ARTICLE 12 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION 6
ARTICLE 13 – NÉGOCIATION 8
ARTICLE 14 – VISITE FACULTATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT 8
ARTICLE 15 – MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES 8
ARTICLE 16 – DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES 8
ARTICLE 17 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES 8
ARTICLE 18 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9
ARTICLE 19 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ 9
ARTICLE 20 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS 9

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

L'acheteur

EHPAD Résidence du Clocher

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

66 rue de l'Ancienne Abbaye

59470 WORMHOUT

Siret n° 265906636 00021

Représentant de l'acheteur :

Monsieur David CALCOEN

Président du CCAS de Wormhout

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché concerne le nettoyage du linge personnel des résidents et du linge à plat, des textiles d'entretien et des tenues professionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'EHPAD Résidence du Clocher.

ARTICLE 3 – FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (sans minimum, 215.999€ HT maximum), en application des articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Les bons de commande transmis avant la fin du marché devront être honorés même si la prestation aura lieu après la date de fin du marché.

ARTICLE 4 – ALLOTISSEMENT

Le marché fait l'objet d'un allotissement comme suit :

LOT	Désignation du lot
1	Linge à plat (location, entretien et renouvellement du linge à plat, des textiles d'entretien et des tenues professionnelles)
2	Linge personnel des résidents

Chaque lot donner lieu à la passation d'un marché unique.

Le soumissionnaire peut répondre pour un ou deux lots.

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ

Lot 01 – Linge à plat : le marché **débutera au 29 décembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2028**.
Lot 02 – Linge personnel des résidents : le marché **débutera au 1er février 2027 et se terminera au 31 décembre 2028.**

La collectivité peut, à chaque date anniversaire, ne pas reconduire le marché pour quelque raison que ce soit. Elle devra en informer le prestataire au moins 3 mois avant la date anniversaire du marché par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

7.1 Forme des candidatures

Les candidats peuvent se présenter soit en qualité d'opérateur économique individuel, soit sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Aucune forme de groupement n'est imposée pour la présentation des candidatures et des offres.

Toutefois, un même candidat ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel ;
- en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne pourra être mandataire de plusieurs groupements pour le présent marché.

7.2 Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Le candidat indiquera, dès la remise de son offre, la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que l'identité des sous-traitants pressentis.

À cet effet, le candidat pourra fournir un formulaire DC4 ou tout document équivalent comportant les informations suivantes :

- la nature des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Le candidat remet également une déclaration du sous-traitant attestant que celui-ci n'est pas placé dans un cas d'exclusion prévu par les dispositions du Code de la commande publique.

Toute demande d'acceptation d'un sous-traitant ou d'agrément de ses conditions de paiement en cours d'exécution du marché devra être soumise préalablement à l'accord du pouvoir adjudicateur.

7.3. Langue utilisée

L'ensemble des documents constituant la candidature et l'offre doit être rédigé en langue française.

Les documents rédigés dans une autre langue devront être accompagnés d'une traduction en français. En cas de divergence entre les documents originaux et leur traduction, seule la version française fera foi.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur : https://marchespublics596280.fr/

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement afin d'être informés des éventuelles modifications du dossier.

ARTICLE 9 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Le présent règlement de consultation ;
- L'Acte d'Engagement ;
- Le CCAP ;
- Les CCTP ;
- ANNEXE AU CCTP du lot 1 : Niveaux minimums de stock de linge à plat ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le cadre de mémoire technique à remplir.

ARTICLE 10 – CONTENU DES CANDIDATURES

Le candidat devra fournir les documents suivants :

10.1 Situation juridique

- Formulaire DC1 ou équivalent ;
- Formulaire DC2 ou équivalent ;
- Les attestations fiscales et sociales ne sont pas exigées au stade du dépôt des candidatures. Elles seront demandées au seul candidat pressenti pour l'attribution du marché puis tous les 6 mois jusque la fin de l'exécution du marché.

10.2 Capacité économique et financière

Le candidat produira :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

10.3 Capacité technique et professionnelle

Le candidat produira :

- Une présentation générale de l'entreprise ;
- Une liste des principales prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Les effectifs moyens annuels ;
- Les moyens humains affectés à l'activité ;
- Les moyens matériels et techniques ;
- Les certifications qualité, environnementales ou professionnelles éventuelles ;
- Les références récentes en EHPAD, établissements médico-sociaux ou hospitaliers.

ARTICLE 11 – CONTENU DE L'OFFRE

- L'Acte d'Engagement (AE) complété (1 par lot) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété (1 par lot) ;
- Le mémoire technique complété conformément au cadre de mémoire technique joint au lot (1 par lot) ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Tout document demandé dans le CCTP ;
- Le cas échéant, tout document complémentaire permettant d'apprécier la qualité de l'offre.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats une présentation de leur solution informatique de gestion des commandes et du suivi des prestations, ainsi qu'une présentation des modalités de déploiement et de démarrage du marché.

ARTICLE 12 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants :

- **Prix des prestations : 60 points** ;
- **Valeur technique : 35 points** ;
- **Développement durable : 5 points**.

Critère	Pondération
Prix des prestations	60 points
Valeur technique	35 points
dont Organisation des prestations et moyens mis à disposition	10 points
dont Qualité du traitement du linge et traçabilité	10 points
dont Organisation logistique et garanties de continuité de service	15 points
Développement durable	5 points
dont performance environnementale des procédés de lavage	2 points
dont gestion des produits, consommations et déchets	2 points
dont transport et logistique	1 point

Grille de notation du prix

La note est attribuée selon la formule suivante :
Note prix = 60 × (Montant total HT de l'offre la moins-disante / Montant total HT de l'offre du candidat)

Le candidat ayant proposé le montant le plus bas suivant le détail quantitatif estimatif (DQE) qui n'est pas communiqué obtiendra la note maximale de 60 points. Les autres offres seront notées proportionnellement selon la formule ci-dessus.

En cas d'offre anormalement basse au sens de l'article L.2152-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra demander au candidat concerné des précisions et justifications sur le montant de son offre, avant de rejeter, le cas échéant, cette offre par décision motivée.

Grille de notation de la valeur technique

Chacun des quatre sous-critères ci-dessus est noté selon l'échelle d'appréciation suivante, appliquée au nombre de points maximal du sous-critère concerné :

Niveau	% des points du sous-critère	Appréciation
Très satisfaisant	100 %	Réponse complète, précise, illustrée d'éléments concrets et adaptés au contexte de l'EHPAD (moyens, procédures, exemples chiffrés).
Satisfaisant	75 %	Réponse complète mais comportant des éléments génériques ou insuffisamment développés au regard du contexte du marché.
Moyen	50 %	Réponse partielle, imprécise ou peu adaptée au contexte de l'EHPAD.
Insuffisant	25 %	Réponse superficielle, incomplète ou peu crédible au regard des exigences du CCTP.
Absence de réponse	0 %	Rejet de l'offre considéré comme irrégulière.

La note de chaque sous-critère est obtenue en appliquant le pourcentage retenu au nombre de points maximal de ce sous-critère (10, 10 ou 15 points selon le cas). La somme des trois notes ainsi obtenues constitue la note globale du critère « Valeur technique », sur 35 points.

En cas d'égalité de note globale, l'offre obtenant la meilleure note au critère « Valeur technique » sera classée première.

Notation du développement durable

Le critère « Développement durable » est apprécié au regard des mesures proposées par le candidat pour limiter l'impact environnemental des prestations objet du marché.

Il sera évalué sur la base des éléments présentés dans la partie « Développement durable » du mémoire technique, selon les sous-critères suivants :

Pour chacun de ces sous-critères, l'Acheteur appréciera le niveau de pertinence, de précision et de performance des mesures proposées par le candidat.

Une proposition précise, détaillée et adaptée aux prestations pourra obtenir la totalité des points. Une proposition partiellement détaillée ou présentant des engagements moins précis pourra obtenir une note intermédiaire.

ARTICLE 13 – NÉGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur le prix, les aspects techniques et les conditions d'exécution.

Le pouvoir adjudicateur pourra également attribuer le marché sans négociation.

ARTICLE 14 – VISITE FACULTATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

Afin de leur permettre d'apprécier les contraintes liées à l'exécution des prestations, les candidats peuvent effectuer une visite facultative de l'EHPAD Résidence du Clocher.

La visite a pour objet notamment de présenter les locaux concernés, les circuits de collecte et de livraison du linge, les zones de stockage, les contraintes d'accès et de manutention, ainsi que l'organisation générale de l'établissement.

Les candidats souhaitant effectuer une visite devront prendre rendez-vous préalablement auprès de l'établissement.

Les demandes de rendez-vous devront être adressées au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

La visite sera organisée dans le respect du fonctionnement de l'établissement et de la tranquillité des résidents.

Aucune information communiquée lors de la visite ne pourra modifier les documents de la consultation.

Toute précision utile résultant d'une question posée lors de la visite fera l'objet, si nécessaire, d'une communication à l'ensemble des candidats par l'intermédiaire du profil acheteur afin de garantir l'égalité de traitement.

La visite n'est pas obligatoire et son absence ne constitue pas un motif de rejet de l'offre.

ARTICLE 15 – MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres devront être déposées exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur :

https://marchespublics596280.fr/

Aucun envoi papier ne sera accepté.

ARTICLE 16 – DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Date et heure limite : 24/11/2026 à 17h00

Toute offre remise hors délai sera rejetée.

ARTICLE 17 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 18 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus à la date indiquée **en page de garde** du présent document, une demande via le profil d'acheteur et le marché correspondant.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard à la date indiquée **en page de garde** du présent document.

ARTICLE 19 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat pressenti devra produire dans un délai de 5 jours calendaires sur profil d'acheteur :

- Les attestations fiscales et sociales **établies au titre des obligations fiscales et sociales exigibles à la date de remise de l'offre**, ou tout document équivalent permettant d'attester de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

À défaut, son offre sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 20 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Les litiges relatifs à la présente procédure de passation sont soumis au Tribunal administratif de Lille.

Les candidats peuvent exercer les voies de recours prévues par le Code de justice administrative, notamment :

- le référé précontractuel ;
- le référé contractuel ;
- le recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Tribunal administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 LILLE Cedex

03 59 54 23 42

greffe.ta-lille@juradm.fr